Examen AIPR Opérateur

PROMEO

Formations Réglementaires

12/12/2025

Public et prérequis

Personnel chargé de conduire des engins de chantier. Personnel chargé d'effectuer des travaux urgents dispensés de DT et DICT.

Maîtriser les calculs de base et la langue française (orale et écrite)

Les objectifs

Acquérir l'attestation de compétences pour l'intervention à proximité des réseaux

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Test de contrôle des compétences AIPR

Validation et certification

Attestation de compétences AIPR

Outils pédagogiques

Utilisation de PC

Contenu de la formation

Procédures pour le responsable de projet avant les chantiers

Analyse des réponses Marquage – Piquetage au sol Cartographie

Procédures exécutants avant les chantiers

Procédure DT- DICT

Compétences des personnels

Guide technique : présentation et mode d'emploi

Lecture des indices et affleurants

Travaux sans tranchée

Au cours du chantier

Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités, formulaire de constat

contradictoire

Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage

Opérations sur chantier

Cas particuliers des travaux urgents

RÉFÉRENCE

REGL0108

CENTRES DE FORMATION

Senlis, Beauvais, Compiègne, Saint-Quentin, Soissons, Amiens, Friville

DURÉE DE LA FORMATION

1 heure

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternautes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Modalité d'évaluation

Après examen, délivrance, si résultat favorable, d'une attestation de compétence AIPR

Amiens - 03 22 54 64 00 Beauvais - 03 44 06 15 20 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88 Senlis - 03 44 63 81 63 Soissons - 03 23 75 65 75